seph Dillies, César Pollet, Fernand Carissimo, de lui avoir rendu la tâche moins lourde. Il n'a garde d'oublier M. Emile Toulemonde qui, en conservant la présidence de la Commission de surveillance des établissements, l'a déchargé d'une part certainement importante de sa besogne. Il remercie enfin M. Burlet, secrétaire général, dont la collaboration lui fut très précieuse.

Après avoir rendu hommage à M. le Préfet pour l'accueil toujours bienveillant qu'il a rencontré auprès de lui et dont il conservera le plus agréable souvenir, M. Georges Motte souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et félicite M. Charles Huet pour son entrée au bureau de la Chambre de Commerce, ou sa connaissance approfondie des questions économiques sera très appréciée.

S'adressant ensuite à son successeur, M. Fernand Carissimo, M. Georges Motte poursuit :

Après ce que j'ai dit tout à l'heure de la qualité de votre collaboration au bureau de notre Compagnie, il est presque superflu de faire l'éloge des qualités qui vous ont désigné aux suffrages unanimes de vos collègues; votre haute conscience, votre intégrité, votre culture, votre intelligence, votre sagesse, tous ces mérites dignes en tous points de la meilleure tradition roubaisienne et que vous tenez d'un homme qui les a si bien illustrées ici même.

L'heure présente n'exige pas moins du pilote, qui prend la barre en pleine tempête. Avoir accepté de le faire, mon cher président, vous honore grandement, surtout aux yeux de ceux qui savent avec quelle conscience vous entendez remplir votre nouvelle mission, avec quels scrupules vous l'avez envisagée avant de l'accepter.

Le rôle des Chambres de Commerce déjà grandissant, depuis la guerre surtout, s'en est encore accru; celui de la nôtre en particulier, qui compte dans son ressort des industries de toute première importance et en communication permanente et nécessaire avec le monde entier.

Je me suis, pour ma part, efforcé de la tenir à la hauteur de sa mission. Vous jugerez, tout à l'heure, en écoutant la lecture du rapport de notre secrétaire administratif, dans quelle mesure j'y ai réussi.

Il est certain que ces dernières années, notre Compagnie a sérieusement grandi en influence et en prestige — prestige consacré, il y a deux ans, par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, lorsqu'il porta le nombre de nos sièges au maximum de 24.

M. Georges Motte termine en insistant sur l'effort qu'a à poursuivre la Chambre de Commerce, en vue de faire rendre à ses services tout ce que peuvent et doivent en attendre ses ressortissants par la collaboration des industriels et des commerçants eux-mêmes.

LE RAPPORT DE M. BURLET

Avant de résumer le travail accompli par la Chambre de Commerce, M. Burlet regrette que l'institution ne soit pas connue comme elle devrait être et que, souvent, on l'estime comme un groupement privé, comme une « tour d'ivoire ». Il relève ensuite cette mentalité et il énumère les principaux moyens utilisés pour la combattre.

Il regrette également que, pour l'établissement de certaines statistiques, la Chambre de Commerce ne rencontre pas toujours auprès des administrations publiques les facilités qu'elle serait en droit de attendre.

M. Burlet parle ensuite des Services commerciaux de la Chambre de Commerce et donne quelques chiffres intéressants. Les statistiques se résument en un poids total de 60.774.800 kilos de marchandises présentées en 1930-31 à la Condition publique, contre plus de 88 millions de kilos en 1928-29. Aux Magasins Généraux, le tonnage à l'entrée fut de 20 millions de kilos contre 25 dans la précédente période biennale. Le laboratoire, par contre, encore en développement, a maintenu le chiffre de 6.000 échantillons étudiés en deux ans.

Aux écoles professionnelles, la Chambre de Commerce n'a cessé d'apporter son appui le plus sympathique et le plus vigilant, et elle a accordé de nouvelles allocations à 287 bénéficiaires de la loi Loucheur. M. Burlet parle des congrès, expositions et réceptions auxquels l'institution a pris part et il récapitule ses multiples interventions pour des questions d'intérêt local. Il parle aussi de grands projets : aéroport, le canal de Dunkerque à Roubaix, etc...

Etudiant les questions d'intérêt général, M. Burlet parle de l'état économique du monde, des avertissements que la Chambre de Commerce a donnés au Gouvernement et les mesures qu'elle jugeait propres à atténuer les conséquences de la crise menaçante. Il critique le système fiscal actuel, danger mortel au travail productif, et les Assurances sociales dont la mise en application fut trop brutale et sans préparation suffisante.

Il demande une politique de vie moins chère, une répartition plus équitable des impôts, une réforme du système fiscal, etc. Il étudie aussi le problème du chômage et énumère les différents vœux formulés par la Chambre de Commerce dans ce domaine.

La question des transports est aussi étudiée, ainsi que le problème de la route et ses répercussions sur celui du rail. Il estime que le chemin de fer ne doit pas lutter contre la concurrence automobile à coups de tarifs mais s'adapter à la situation nouvelle en adoptant des méthodes qui lui donnent notamment la souplesse du transport par la route.

Le domaine de la Chambre de Commerce est vaste et, un peu partout, elle eut à donner son avis et ses vœux : interventions pour obtenir des facilités aux commerçants gênés par la crise pour payer leurs impôts; pour obtenir des facilités pour le passage des autos à la frontière; vœu en faveur de la construction du transsibérien; intervention à propos de l'application de la loi de huit heures dans le commerce de détail, etc., etc...

Bref, la Chambre de Commerce de Roubaix n'a cessé d'exercer son action de la façon la plus clairvoyante, empressée à soutenir les intérêts qui lui sont confiés dans le sens de l'intérêt général et de l'avenir du pays.

M. Burlet fait ressortir, en terminant, l'influence grandissante de la Chambre de Commerce et cette constatation, dit-il, doit être retenue comme un encouragement précieux pour l'avenir.

DISCOURS DE M. FERNAND CARISSIMO

Prenant à son tour la parole, M. Fernand Carissimo salue en M. le Préfet du Nord, le représentant éminent du Gouvernement, et l'assure de l'entier dévouement de la Chambre de Commerce de Roubaix. Il le prie d'être auprès de M. le Président du Conseil, l'interprète de ses collègues pour lui présenter ses déférents hommages et l'assurer que l'Etat peut compter sur les industriels et commerçants roubaisiens.

Qu'en échange, poursuit le nouveau président, l'Etat se comporte vis-à-vis des commerçants et des industriels qui fournissent au Trésor le plus clair de ses ressources, « en bon père de famille ». Qu'il fasse de bonnes lois; qu'il les fasse appliquer avec le souci de ménager le patrimoine commun, de donner aux producteurs — qu'ils soient de l'industrie ou de l'agriculture — des conditions de travail stables et saines; qu'il ne sorte pas de son rôle en assumant des fonctions et des charges qu'il doit laisser à l'initiative privée.

Trop souvent, dans l'ordre budgétaire, comme dans celui du travail, le législateur — cédant à des sentiments de générosité des plus honorables sans doute — mais qu'il importe de contenir dans la limite des faits et des réalités, s'est laissé entraîner à voter des dispositions qui se soldaient par une aggravation de charges pour les entreprises privées. C'est cette surcharge inopportune qui a entraîné, sur la pente où glissait l'économie mondiale, notre propre pays, plus apte cependant que tout autre à l'éviter. Les industriels et les commerçants de Roubaix ont donné assez de preuves de leur esprit libéral et généreux, pour s'exprimer sur ce sujet sans réticences.

C'est ce qu'a fait notre Chambre de Commerce en de très nombreuses délibérations, sous la présidence de M. Georges Motte. Il n'a pas craint de répéter les avertissements que lui suggéraient les informations recueillies par nos exportateurs sur tous les marchés du globe.

Nous avons ainsi, bien avant que le mot de « crise » fût prononcé en France, dès l'année 1929 et même avant, pu faire part aux pouvoirs publics de nos alarmes.

Alors, comme aujourd'hui, nous avions besoin de voir réduire nos charges fiscales; nous désirions voir faciliter nos exportations par des accords douaniers libéraux et bien équilibrés, nous demandions un effort sérieux en faveur de la vie moins chère.

Tous ces vœux demeurent d'une actualité brûlante. Les faits, la réalité brutale, ont donné à nos considérants, une consécration que nous aurions souhaité moins éclatante.

Puisse cette leçon cruelle ne pas être perdue!

Que surtout, j'y insiste, l'Etat veille au bon usage des deniers publics et lutte énergiquement contre tout gaspillage de cet argent, si durement gagné par ceux qui le lui versent.

Nous sommes persuadés d'ailleurs, M. le Préfet, que rien de tout cela n'a échappé aux membres du Gouvernement et que ceux-ci sauront puiser dans les événements actuels des forces nouvelles pour imposer les mesures sages d'économies budgétaires et de politique douanière large et prudente à la fois, indispensables pour ramener des jours franchement meilleurs et nous donner la sécurité de l'avenir.

Se tournant ensuite vers ces collègues, M. Carissimo dit toute sa gratitude pour l'honneur — honneur redoutable autant qu'inattendu — qu'ils lui font en le plaçant à leur tête.

Il fait ensuite l'éloge de ses prédécesseurs: M. Emile Toulemonde qu'on lui permettra d'appeler le « Président de la Reconstitution », et qui, certes, a largement mérité ce titre, et M. Georges Motte qui, durant les huit ans qu'il assura la présidence a eu à résoudre une foule de problèmes complexes et imprévus, à prendre de très lourdes responsabilités.

M. Carissimo cite encore les interventions de M. Georges Motte, en faveur de défense de la frontière, où, dit-il, il se révéla le véritable défenseur de la paix et de la sécurité, en demandant que nos industries ne demeurent pas exposées, derrière une frontière ouverte; son action pour le développement de la navigation aérienne; ses efforts incessants pour faire comprendre, partout où cela était nécessaire, qu'elle est la place de tout premier plan, qu'occupent le textile et Roubaix dans l'Economie française.

Evoquant le souvenir de son père qui, pendant 25 ans, fut membre de la Compagnie, dont pendant la guerre et jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions de président, fonctions qu'il avait refusées quand la présidence lui avait été offerte, M. Carissimo offre en hommage à sa mémoire l'honneur qu'on fait à lui-même en le jugeant digne de présider cette imposante assemblée.

De cet honneur, dit-il, je veux tirer une leçon: j'y vois l'exaltation des traditions que nous ont léguées nos ancêtres.

Initiative prudente, travail opiniâtre, énergie persévérante, intégrité scrupuleuse, telles furent les vertus traditionnelles, qui ont permis le remarquable développement de l'industrie et du commerce de Roubaix.

En venant à la crise, M. Carissimo poursuit :

Qu'il me permette cependant, ajoute-t-il, en mon nom comme en celui de tous nos collègues, de prendre acte avec la plus vive satisfaction, de sa promesse de nous conserver sa collaboration. J'aurai certainement à faire appel aux conseils de son expérience et je le remercie de les mettre à ma disposition.

Le nouveau président après avoir remercié ses collègues du bureau de lui avoir donné l'assurance de toute leur collaboration, remercie M. Emile Toulemonde de conserver la présidence de la Commission des établissements et tous les membres de la Compagnie, déclare que tous peuvent compter sur lui, comme lui-même, de son côté, doit pouvoir compter sur chacun d'entre eux.

Au milieu des difficultés du temps présent, notre rôle de membres d'une Chambre de commerce est de sauvegarder l'avenir.

Nous ne devons donc pas le prendre comme un privilège, encore moins comme une sinécure purement honorifique. C'est un « service » des plus nobles et des plus flatteurs, pour ceux qui sont appelés à l'accomplir. On conçoit qu'il inspire une légitime fierté; mais on doit comprendre aussi tout ce qu'il réclame de travail et d'efforts, tout ce qu'il exige de recherches, d'informations, de réflexion.

Les innombrables articles que nous pouvons lire sur la « crise » en étudient surtout les aspects et les conséquences, bien plus souvent que les causes profondes.

Or si l'on considère le désordre des choses, né en grande partie, c'est vrai, de la guerre, on est fatalement appelé à se demander si ce désarroi n'est pas d'abord et surtout dans les *esprits*. La réponse n'est pas douteuse.

Pour remonter la pente sur laquelle risque d'être entraînée, avec l'économie mondiale, notre civilisation tout entière, ce qu'il faut en vérité, c'est d'abord remettre de l'ordre en l'homme lui-même.

Je ne nie pas que des efforts doivent être accomplis, par tous ceux qui détiennent une part de responsabilités, et je me suis expliqué sur la façon dont notre Chambre de commerce doit accomplir ceux qui lui incombent pour sa part.

Mais j'estime que la confiance en trop de conférences, trop de réunions d'experts, cette attente d'un impossible miracle, constitue un danger. Elle ne peut qu'aggraver la crise en la prolongeant.

L'effort individuel est nécessaire. La répudiation d'habitudes trop faciles, le retour à ces vertus anciennes, encore si fortement ancrées chez nous que grâce à elles notre pays jouit, en ces jours critiques, d'une situation relativement privilégiée, voilà les vraies conditions de salut.

C'est pourquoi, fort de saines traditions dont je parlais tout à l'heure, par dessus votre tête, Messieurs, je m'adresse à tous les patentés de notre circonscription. Celle-ci a connu déjà des crises terribles, au cours de son développement prodigieux. Toujours elle s'en est relevée, toujours elle en est repartie vers des destins plus hauts.

Ce qu'ont fait nos pères, nous le ferons avec les mêmes moyens qu'eux.

Nous sortirons de la tourmente, plus forts des épreuves endurées; nous ferons reprendre à Roubaix sa marche en avant.

Oui, nous pourrons tout cela, sans sortilège, sans miracle. L'énergie d'un effort quotidien, implacable, sur nous-mêmes et sur les choses, est le seul secret de la réussite.

Voilà la leçon. Elle comporte un grand espoir.

Espoir en un renouveau économique, justifié par la compréhension de cette leçon.

Nous en pouvons voir les effets déjà autour de nous. Nombreux sont ceux qui courageusement ont affermi leurs mains sur les rênes de leurs affaires et à la lueur des événements ont fait appel aux souvenirs d'énergie et de prudence de leurs pères.

De tels efforts ne sont pas faits en vain.

Soutenus par l'action gouvernementale nécessaire, et que nous appuierons de tous nos moyens — j'en renouvelle à M. le Préfet la promesse — ils nous rendront la stabilité, le calme et la sécurité auxquels aspirent tous les vrais travailleurs.

DISCOURS DE M. JOSEPH DILLIES VICE-PRÉSIDENT

Comme vétéran de la vice-présidence, M. Joseph Dillies, prend à son tour la parole et associe tous les membres de la Chambre de commerce aux paroles de gratitude que MM. Georges Motte et Fernand Carissimo ont adressées à M. Langeron, et ne doute pas que l'avenir ne resserre encore la collaboration des pouvoirs publics et de la Chambre de commerce.

M. Joseph Dillies après avoir exprimé les regrets que ces deux membres du bureau le départ de M. Georges Motte, trace un délicat portrait de ce dernier et lui présente l'hommage de la reconnaissance de tous les membres de la Haute Compagnie.

S'adressant ensuite à M. Fernand Carissimo, M. Joseph Dillies au nom de tous les membres l'assure de toute leur collaboration.

« Soyez assuré que tous ici, dit-il, nous comprenons ce qu'est votre rôle, ce que doit être le nôtre et vous pouvez faire fonds, sur notre dévouement. Cette collaboration confiante, que nous avons donnée à M. Georges Motte, nous vous la continuerons.

» Ainsi sous votre présidence active et éclairée, dit en terminant M. Joseph Dillies, le commerce et l'industrie de Roubaix auront ici une représentation digne d'eux, et digne de ceux qui nous ont précédés. »

L'ALLOCUTION DE M. LE PRÉFET

Il ne reste plus à M. le Préfet qu'à adresser, tant au nom du Gouvernement qu'en son nom personnel, ses très vives félicitations aux élus anciens et nouveaux. Il tient à rendre un hommage particulier aux anciens présidents de la Chambre de Commerce : à M. Emile Toulemonde et surtout à M. Georges Motte, président sortant, qu'il a connus en fonctions et avec qui il a toujours entretenu des relations excellentes. Il est persuadé que malgré le départ de M. Motte, il y aura toujours lieu, tant pour lui que pour la Chambre de Commerce, de faire appel à son expérience et à ses souvenirs.

Il félicite le nouveau bureau et il est persuadé que la Chambre de Commerce trouvera en son nouveau président, comme en l'ancien, toutes les qualités que nécessite ce poste de premier plan, et toute la vigilance que justifient les circonstances.

M. le Préfet parle ensuite des difficultés actuelles. « Comme M. Georges Motte l'a dit, vous avez connu, dit-il, des difficultés exceptionnelles.

» M. Langeron y a trouvé des leçons, car c'est peut-être dans le Nord que se rencontre le maximum de difficultés. Que faire contre ces difficultés ? Notre rôle à nous est forcément limité, dit-il, car la crise est mondiale et les remèdes doivent être mondiaux. Cependant des devoirs s'imposent chaque jour, à vous et à nous.

» Les Pouvoirs publics, continue-t-il, doivent avant tout se montrer vigilants. L'Administration fait des efforts pour lutter contre le chômage. Nous voulons faire travailler les chômeurs en poussant les travaux utiles. Il est essentiel, pour le représentant du Gouvernement, d'être sans cesse en relations avec les informateurs et les hommes si particulièrement renseignés que vous êtes.

» Chaque semaine, en effet, M. le Préfet, a dû renseigner le Gouvernement sur la situation dans le Nord. Je compte donc sur vous pour jour par jour, fit-il en terminant. Il faut voir la réalité en face et préparer l'avenir. Je compte donc sur vous, sur votre président, afin de hâter le retour à la prospérité régionale qui importe grandement à l'avenir du pays. »

A l'issue de la séance, un déjeuner intime eut lieu au Cercle de l'Industrie. M. le Préfet, obligé de rentrer aussitôt à Lille, n'a pu y assister et en manifesta de vifs regrets.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

C'est une personnalité bien connue du monde industriel de Roubaix que M. Fernand Carissimo, le nouveau président de la Chambre de Commerce.

Industriel, filateur et fabricant de tissus de laine, M. Carissimo est âgé actuellement de 54 ans. Il est le fils de M. Florent Carissimo, qui fut lui-même membre de la Chambre de Commerce et en fut même vice-président. Il est associé de la firme Florent et Henri Carissimo qui a repris, en 1883, la suite de la firme Pierre Catteau, fondée en 1847.

C'est donc à un grand industriel, doublé d'un grand Roubaisien, que les membres de notre importante institution ont confié le poste de président. M. Fernand Carissimo fait d'ailleurs partie de la Chambre de Commerce depuis 1924. Il en fut élu aussitôt trésorier, fonctions qu'il a remplies jusqu'à ce jour. Il est, en outre, président ou membre de différentes commissions de la Chambre de Commerce.

M. Carissimo occupe à Roubaix une situation de premier plan. Il est président du Conseil d'administration de la Banque Régionale du Nord, de la Société anonyme des chargeurs de teintures et apprêts et vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances *La Flandre*.

Il est, d'autre part, membre de l'Office des transports du 1er groupement économique, du Conseil supérieur de l'Ecole Nationale supérieure des Arts et Industries textiles, de la Commission d'arbitrage de Roubaix-Tourcoing, du Conseil d'administration de la Caisse de liquidation et de garantie des opérations à terme sur marchandises de Roubaix-Tourcoing, du Conseil d'administration du Bureau d'apurement des acquits à caution de laines brutes importées, de la Commission consultative chargée de résoudre les litiges en matière d'impôts sur les bénéfices industriels.

Chaque année, il est délégué par la Chambre de Commerce comme membre de la Commission de surveillance des concours organisés par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie.

Telle est l'extraordinaire activité du nouveau président et l'on conviendra, qu'en raison même de ses multiples occupations, nul mieux que lui n'était plus susceptible d'être porté à ce poste important qu'est la présidence de la Chambre de Commerce.

Ajoutons que M. Fernand Carissimo est père de huit enfants. Pendant la guerre, il fut emmené comme otage au camp de Holzminden.

LA GRANDE TOMBOLA de la Presse du Nord

C'est aujourd'hui dimanche, 17 janvier, que commencera la mise en vente des billets de la grande tombola de la Presse du Nord de 1932. L'accueil si cordial et empressé que nos concitoyens ont toujours fait à cette tombola qui tient, incontestablement, le premier rang parmi toutes les tombolas régionales, ne manquera pas de se reproduire cette année encore, malgré les difficultés de l'heure présente.

La tombola de la Presse en est digne.

Autorisée par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 25 novembre 1931, elle aura comme gros lots :

1° UN PORTEFEUILLE d'une valeur de.....	50.000 fr.
2° UN PORTEFEUILLE d'une valeur de.....	20.000 fr.
3° UN PORTEFEUILLE d'une valeur de.....	10.000 fr.
4° UN PORTEFEUILLE d'une valeur de.....	5.000 fr.

La Commission de la tombola a estimé qu'en raison de la crise qui se faisait durement sentir dans notre région, il convenait d'ajouter à la longue série des lots une chose susceptible d'être particulièrement appréciée à l'heure présente, soit

25 portefeuilles de 1.000 fr.

Cette heureuse initiative sera, nous n'en doutons pas, favorablement accueillie par le public qui verra avec plaisir, dans la période pénible que nous traversons, multiplier les lots en valeur.

Comme les années précédentes, la tombola comportera *de nombreux autres lots de hauts prix et d'incontestable intérêt ; des lots utiles et agréables* dont la désignation sera faite ultérieurement.

LE PRIX DU BILLET EST DE UN FRANC.

Les demandes pourront être adressées, dès aujourd'hui, à nos vendeurs et dépositaires, et dans nos bureaux.

Le Coin du "Broutteux"

PETITE CAUSETTE

Y vint d'être plaidé par devant l'tribunal de Bucarest in prochès fait à in libraire qui avot imprimé in life d'à qu'aus l'couverture y étot récrit in grossés lettes :

Ce que toute jeune fille doit savoir avant le mariage.

Et, pou vinte sin live, y avot fait inne erclame à grand tam tam vin les journals de tous pays.

Si ben qu'les commandes y z'ont dêhutées d'tous côtés et l'libraire, qui avot fait vudinque, y riot inveuc s'bouque finlue qu'à par derrire l'z'orelles.

Ah! ouais! mais v'là l'ervers de l'médalle, comme in dit à La Cadémie. Y a erchu inne daquoire de papis timbrés pou li récomparaite par devant l'tribunal...

Les plainjoires et même des plainjants (d'z'hommes) m'andottent à la justice d'eondamner l'libraire pour abus d'confiance.

Vous n'savez po pouquo? Ch'est pas'que c'live nommé: *Ce que toute jeune fille doit savoir avant le mariage*, ch'étot... un livre de cuisine.

Ebé! l'juge, que c'est in homme de justice qui vot juste, y a jugé que la cuisine était précisément ce que toute jeune fille doit savoir avant de se marier et que, par suite, il n'y avait pas eu de tromperie sur la qualité de la marchandise.

Et ch'est la vérité: inne jeune fille qu'ill' va marier et qu'ill' ne sait seulemint po faire inne goutte de soupe, ch'est inne triste femme de ménache.

Rapport à la soupe, vous avez belle à dire, y n'a rin d'tel que l'soupe qu'in fait à s'majon et — ch'est drôle — in treuve toudis cheulle-lale pus boinne que tous l'z'autes. Y est vrai dire qu'in a été élvé inveuc l'même goût et in arrife à n'pus povoir s'in passer.

In v'là la preufe.

J'connos inne bourgeoise de Roubaix qu'ill' a des p'tits afants et qu'ill' sait frire la soupe. Ebé, tchan qu'ill' vint diner chez s'maman, à Tourco, ill' se pourlèque in mingeant s'soupe et dit toudis :

— Ebé, maman, que tu as de la bonne soupe! Je ne fais jamais si bonne chère avec celle de la maison... On sent que ça fait du bien, de la soupe comme ça... ça raffraichit...

Vous veyi ben qu'ch'est l'goût qu'in a été élevé, énan? Et, d'abord, vin tous les pays, chaquin a s'manire de faire la soupe.

Veyi inne fos:

Les Russes y font de l'soupe inveuc du vinaique chueré. Les Chinos y boittent du jus d'risse in trimpant leu pain d'vin et, pou faire de l'soupe esstra, y mettent boullir des nids d'harondelles. L'z'Indiens y mettent tchure des quartis d'éléphants et d'rhinoféroces et y dittent que l'jus, ch'est de l'soupe roïale. Les Lapons y font de l'soupe à l'huile de phoque...

Du côté d'Marseille, in fait de l'bouillabaisse qui z'appell'tent. Ch'est de l'soupe faite inveuc du pichon et y dittent qui n'a rin d'pus bon au monte.

Et l'soupe aux choux, l'soupe à l'ognon, l'soupe au fromache, aux poteaux, au potiron, aux z'automates, aux carottes, à l'oselle, aux p'tits pos... et l'lait battu, du potache, comme in dit... et d'z'autes et acore d'z'autes...

Vous veyi ben qu'vin tous les contrées, y a in goût préféré, mais que n'importe d'ù, in minche de l'soupe. In n'd'in minge même vin les premis mos de s'naissance. Les ma mères y font des p'tités berzies, des soupes à l'fétchule; ch'est chin qui soutint les p'tits afants. Aussi, comben d'fos qu'in leu répète qui faut manger d'la soupe pou v'nir grand!

Et, vin la vie du monte, est-c'qui n'd'a po qui z'arrif'tent toudis trop tard à la soupe?

Ouais, mais vous allez m'dire:

— Broutteux, inne jeune fille sus l'pont d'marier, ill' dot savoir auter cose que d'faire de l'soupe?

Ch'est attindu, mais n'euchi crainte. S'ill' a su accouter les consels de s'ma mère, ill' sara, d'abord, si ch'est inne fille de parents fortunés, que pour savoir commander, y faut savoir l'faire li-même.

Et si ch'est inne fille de bourgeos ou d'ovris, ill' sara mette iune piche à inne maronne; ill' sara tricoter, comme y dijot in chant d'fillettes pou danser à l'corde:

Tricoter,
Maman, je veux apprendre
A tricoter;
C'est un joli métier.

Ill' sara rassarsir des cauchettes et tout préparer pou l'z'erpas de s'n'homme, qui, tchan qui va erpéri de s'n'ouvrache, y n'ara foque à s'mette à table et s'régaler du bon fristi préparé pa s'compagne, qui sait, d'après les consels de s'ma mère, qu'in plat d'bonne mine, ch'est l'suprême, et que l'erpas l'pus simple accompagné d'inne risette vaut tous les pus grands festins du monte de la terre.

Et, tout cha, vous savez, ch'est chin qui fait des ménaches qui él'vront leu famille vin les mêmes idées et qui rindront heureux, non po foque leus afants, mais acore leus p'tits-afants. Si ben qu'les grands-parents pourront réréter c'couplet des *Marieux* du Broutteux:

A deux insonne,
Sous l'même couronne.
Tressée par nos petits-enfants.
Ch'tra inn' vieillesse
Pleine d'tendresse
Qui couronn'ra nos cheveux blancs!

Et in verra acor d'ghés belles réunions d'famille d'ù qu'tout in chaquin dira sin couplet accompagné au refrain pa les pus grands qu'à les pus p'tits.

Et in tirra acor les biets des Ros joieusemint. Et tchan que l'roïal portera l'verre à ses lèfes pou li boire, in criera tartus: « Le roi boit! »

Et, l'lundi parjuré, vin les familles d'ovris, in mingera acore l'lapin accommodé avec drs pronnes et des rogins.

In parlant d'accommodage, Jean-Louis, in bon garchon, mais acore tout simple malgré ses dije-huit ans, faijot les commissions à l'majon d'ù qu'sin mon père avot servi pindant inne trentaine d'années.

Par inne belle fos, s'madame l'appelle et, in li donnant in p'tit pani, ill' li dit:

— Tenez... portez ces anguilles chez Mme Aimable et vous lui remettrez en même temps ce billet; c'est la recette comme on les accommode.

— Bien, madame, y dit Jean-Louis, qui met l'biet vin l'poche d'sin giet et s'in va portant l'pani, tout chuflotant.

In tournant l'tcheun d'inne rue, y rinsconte in comarate qui ervenot d'avoir fait sin congé.

— Vins boire in verre, Jean-Louis, y dit l'soldat.

— Qui soitte, répond Jean-Louis, qui rinte au cabaret et met sin pani d'andjilles sus l'table ronde.

In bot in verre... et pus deux...

Mais v'là tout d'inne l'cabaretire qu'ill' dit à Jean-Louis:

— Ch'étot à vous c'pani qui avot sus l'tafe?

— Ouais... avecque d'z'andjilles que m'dame m'avot donné à porter...

— Bé, c'l'homme qui vint d'sortir y est in d'allé avec...

Et ill' everre l'porte et crie à Jean-Louis:

— Wetti, y est lâval... Courez par derrire!

— Mi?... Po d'dangis! répond Jean-Louis in tapant sus l'poche d'sin giet; y tra contint assez d'les rapporter: y n'a po l'biet comme in l'z'accommode...

JULES WATTEEUW.

(Les œuvres du Broutteux sont en vente chez tous les libraires.)

L'École de rééducation des Mutilés à Roubaix

Notre photogravure représente l'un des nombreux ateliers ouverts depuis quelques jours à l'Ecole de rééducation professionnelle des Mutilés, à Roubaix, rue du Général-Sarrail.

Ici, les élèves apprennent à se perfectionner dans le cannage et le rempaillage des chaises.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

Médaille d'argent

(SUITE)

M. Jules Bonte, contremaître dans la maison J. Betz et Cie, à Roubaix. — M. Henri Boogaerts, ouvrier fileur à la Société des établissements Charles Six, à Tourcoing. — Mme Bossut, née Alice Carlier, ouvrière soigneuse, à la Société anonyme Leclercq-Dupire, à Wattrelos. — M. Arthur Bourgoile, pioneur de cartons dans la maison Pierre Vial fils, à Croix. — M. Elie Bourgois, employé à la Société Emile Roussel et fils, à Croix. — M. Désiré Boussemart, ouvrier brasseur à la Société anonyme de la Brasserie coopérative du Tilleul, à Bondues. — M. Paul Brabant ouvrier tisserand à la Société des établissements Tiberghien frères, à Tourcoing. — M. Julien Brasen, ouvrier blanchisseur dans la maison Vandewynckèle père et fils, à Halluin. — M. Edmond Brun, comptable dans la maison J. Betz et Cie, à Roubaix. — M. Henri Brunnin, ouvrier menuisier à la Société P. Rouze et A. Mouret, à Annappes. — M. Julien Bulteel, ouvrier fileur à la Société Van den Berghe-Dasurmont, à Tourcoing.

M. Charles Cardoen, ouvrier chaudronnier dans la maison François Maurel frères, à Mouvaux. — M. Auguste Carrein, ouvrier rubanier dans la maison Schoutteten et Froidure, à Comines. — Mme Carrein, née Julie Valenduc, ouvrière bobineuse dans la maison Schoutteten frères et J. Froidure, à Comines. — M. Pierre Casier, ouvrier mécanicien dans la maison Maurice Verkindère, à Halluin. — Mme Catteau, née Marie Vienne, ouvrière bobineuse à la Société des établissements Tiberghien frères, à Tourcoing. — M. Léon Catteau, chef de fabrication dans la maison Mathon et Dubrulle, à Roubaix. — M. Emile Chastain, manœuvre aux établissements Caulliez et A. Delaoutre, à Tourcoing. — M. Louis Gileque, ouvrier rubanier dans la maison Schoutteten et Froidure, à Comines. — M. Henri Codron, ouvrier peigneur à la Compagnie générale des industries textiles, à Roubaix. — M. Désiré Coen, ex-contremaître aux établissements Duvillier-Motte fils, à Tourcoing. — Mlle Adèle Comptdaer, encaisseuse à la Société L. et F. Motte frères, à Tourcoing. — M. Charles Coppens, ouvrier paqueteur dans la maison Cervois-Mahieu, à Roubaix. — M. Julien Cornille, ouvrier ajuteur mécanicien à la Société des établissements Agache et fils, à Marcq-en-Barœul. — M. Henri Cornillié, employé à la Société des établissements Tiberghien frères, à Tourcoing. — Mlle Léonie Coudou, surveillante à la Société Paul et Charles Toulemonde, à Roubaix. — M. Louis Crepel, ouvrier brasseur à la Brasserie Dubus-Deffontaines, à Annappes. — M. Auguste Cristiaens, directeur de tissage dans la maison J. Betz et Cie, à Roubaix.

Mme Debacker, née Marguerite Dewerdt, contremaîtresse à la Société Desurmont et Cie, à Tourcoing. — M. Albert Debaecke, conducteur de machine aux établissements Caulliez et A. Delaoutre, à Tourcoing. — M. Henri Debandringhien, contremaître aux établissements Motte-Bossut fils, à Roubaix. — Mme Deblan, née Félicie Balan, employée à la Société Joseph Watine-Lamourette, à Tourcoing. — M. Alphonse Debrouwere, contremaître dans la maison Maurice Verkindère, à Halluin. — M. Modeste Debrouwere, ouvrier papetier dans la maison Verkindère, à Halluin. — Mlle Adèle Debucquoy, ouvrière visiteuse dans la maison César Pollet et frères, à Roubaix. — M. Henri Decarne, employé à la Société Alfred Motte frères et J. Perisse, à Roubaix. — Mme Declercq, née Albertine Vanderheeren, ouvrière fileuse à la Société des établissements Auguste Descamps, à Halluin. — M. Henri Decock, ouvrier tisseur à la Société des établissements Tiberghien frères, à Tourcoing. — M. Oscar Decraene, surveillant à la Compagnie générale des industries textiles, à Wattrelos. — M. Jean Leffrenne, contremaître à la Société anonyme des anciens établissements Amédée Prouvost et Cie, à Roubaix. — M. Louis Degroote, ex-ouvrier rubanier à la Société des établissements A. Gallant, à Comines. — M. Charles Degruffroy, ouvrier tisserand à la Société des établissements Tiberghien frères, à Tourcoing. — M. Henri Deberder, ouvrier papetier dans la maison Maurice Verkindère, à Halluin.

M. Georges Delgègère, ouvrier monteur de chaînes dans la maison J. Betz et Cie, à Roubaix. — M. Albert Deken, chef de mouvement à la Compagnie des mines d'Aniche, à Somain. — M. Rémi Delabie, contremaître à la Société des établissements Motte-Bossut fils, à Roubaix. — Mme Delacre, née Emilie Deraemaeker, ouvrière trieuse dans la maison Mauvers Verkindère, à Halluin. — Mlle Florence Delabeaune, ouvrière marqueuse à la Société P. et C. Toulemonde, à Tourcoing. — M. François Delannoy, ouvrier échantillonneur à la Société Emile Roussel et fils, à Roubaix. — M. Henri Delannoy, manœuvre à la Manufacture française de tapis et couvertures, à Tourcoing. — M. Victor Delannoy, employé à la Société des anciens établissements Jules Desurmont et fils, à Tourcoing. — M. Raymond Delbart, contremaître à la Société Leclercq-Dupire, à Wattrelos. — M. Auguste Delbecque, ouvrier tisserand à la Société des établissements J. et P. Tiberghien, à Linselles. — M. Paul Delebarre, manutentionnaire à la Société des établissements Charles Six, à Lendues. — M. Gustave Delemme, ouvrier aux établissements Kuhlmann, à Marcq-en-Barœul. — M. Edouard Delphenque, employé aux établissements Lienart-Walmier, à Tourcoing. — M. Henri Deloeuille, ouvrier rubanier dans la maison Schoutteten frères et J. Froidure, à Comines. — M. Léon Deloeuluse, ouvrier trieur à la Compagnie générale des industries textiles, à Roubaix. — Mme veuve Deleu, née Sincère Maurice, ouvrière peignonneuse à la Société des établissements François Maurel frères, à Mouvaux. — Mme Delcroette, née Marie Vanhoute, ouvrière piqueuse aux établissements F. Vanoutryve et Cie, à Tourcoing. — Mme veuve Delmotte, née Zélia Dhalluin, ouvrière dévideuse à la Société des établissements Auguste Descamps, à Linselles. — M. Auguste Delwordre, comptable dans la maison Trentesseaux et Destombes, à Tourcoing. — M. Auguste Demeile, ouvrier laveur à la Société anonyme de teinture et d'impressions, à Wasquehal. — M. François Demulier, ouvrier trieur à la Compagnie générale des industries textiles, à Roubaix. — Mme Denève, née Sylvie Brandt, contremaîtresse à la Société anonyme des anciens établissements Jules Desurmont et fils, à Mouvaux. — M. Auguste Denys, ouvrier blanchisseur dans la maison Vandewynckèle père et fils, à Halluin. — M. Jules Depaepe, surveillant à la Compagnie générale des industries textiles, à Roubaix. — M. Marcelin Deporter, métreur dans la maison Henri et Jean Maillard, à Tourcoing. — M. Arthur Derreveux, dessinateur de dessins dans la maison Pierre Vial fils, à Wattrelos. — M. Cyrille Derycke, ouvrier brasseur à la Brasserie coopérative du Vérolois, à Tourcoing.

M. Léon Desimpelaere, contremaître à la société des établissements François Maurel frères, à Tourcoing. — M. Charles Desmarets, machiniste à la société Maquestier frères, à Comines. — M. Louis Desplanques, ouvrier fileur à la société des établissements Tiberghien frères, à Bondues. — M. Albert Destailleur, ouvrier ourdisseur aux établissements Lorthiois, Lorent et fils, à Tourcoing. — M. Gaston Destailleur, employé à la manufacture de draperies de Roubaix, à Roubaix. — M. Georges Destailleur, employé dans la maison César Pollet et frères, à Roubaix. — Mme Destrée, née Gabrielle Loufaid, ouvrière tissueuse à la société anonyme des établissements Motte-Bossut fils, à Leers. — M. Henri Desurmont, ouvrier garroteur à